

## **COMMUNIQUE COVID-19 du 16 mars 2020 ORGANISATION DU CABINET**

Madame, Monsieur, chers clients,

Le discours du Premier Ministre Édouard Philippe samedi soir a marqué une nouvelle étape dans la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus.

En conséquence, conformément aux instructions du gouvernement, nous avons demandé à toutes nos équipes d'effectuer du télétravail, venir travailler au cabinet ne pouvant être envisagé qu'en cas d'extrême nécessité.

Ainsi, dès lundi matin, tous nos bureaux resteront fermés. Les rendez-vous prévus dans les jours qui viennent devront donc être tenus par téléphone ou visioconférence, ou être reprogrammés. L'ensemble des échanges avec vos interlocuteurs habituels ne pourra s'envisager que par e-mail et par téléphone.

Nous continuerons aussi scrupuleusement que possible à assurer nos missions. Cependant, l'organisation et les délais seront perturbés par les circonstances exceptionnelles que nous vivons. Nous vous avons déjà indiqué par e-mail ce dimanche comment communiquer avec notre service paie pour la mise en place du chômage partiel. Sous 2 jours, nous vous indiquerons comment nous transmettre vos pièces comptables ou documents juridiques urgents, par exemple. Plus généralement, nous maintiendrons une veille fiscale et sociale sur toute mesure dont pourrait bénéficier votre entreprise. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Nous vous remercions par avance de votre indulgence quant aux délais de traitement de vos questions, informations, et de toute demande que vous nous formulerez. Les circonstances sont exceptionnelles, comme le sera très certainement - nous voulons le croire - la tolérance de l'administration quant à d'éventuels délais complémentaires pour mener à bien l'ensemble de vos obligations.

Sincères salutations,

La Direction

**COMMUNIQUE COVID-19 du 13 mars 2020  
ORGANISATION DU CABINET**

Madame, Monsieur, chers clients,

Comme vous le savez, la France est actuellement touchée par une épidémie de Covid-19. Le Président Emmanuel Macron est intervenu ce jeudi soir pour indiquer des mesures exceptionnelles, invitant notamment tous ceux qui le peuvent au télétravail. Les écoles et crèches resteront également fermées.

Comme vous l'imaginez, ceci impacte l'organisation du cabinet et nous avons d'ores et déjà proposé à l'ensemble de nos équipes la mise en place du télétravail, pour une durée indéterminée. Bien entendu, nous mettons tout en œuvre pour que ce contexte exceptionnel ne perturbe pas l'avancée des travaux que nous réalisons pour votre compte.

Monsieur Macron a également annoncé des mesures de soutien aux entreprises. nous maintenons une veille sur les annonces à venir, et nous ne manquerons pas de vous en informer. Des reports d'échéances fiscales seront peut-être envisagés. Pour l'heure, aucune annonce n'a été faite en ce sens, en dehors du report possible des paiements du mois de mars.

Notre rôle est d'être aux côtés de nos clients pour des missions dont certaines sont particulièrement stratégiques pour la vie de votre entreprise. Nous sommes confiants sur notre capacité à assumer notre mission malgré les circonstances, et comptons aussi sur votre indulgence dans ce contexte que vous subissez également.

Sincères salutations,

La Direction